


Procédure file

Informations de base		
BUD - Procédure budgétaire	2007/2072(BUD)	Procédure terminée
Budget rectificatif 4/2007: financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007; modifications à la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture; modification des tableaux des effectifs d'Eurojust, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de Frontex		
Sujet 8.70.60 Budgets annuels antérieurs		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	BUDG Budgets		11/01/2006
		PPE-DE ELLES James	
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	CONT Contrôle budgétaire	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	CULT Culture et éducation	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	Affaires générales	2808	17/06/2007
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Budget	GRYBAUSKAITĖ Dalia	

Événements clés			
13/04/2007	Publication de l'avant-projet de budget de la Commission	SEC(2007)0476	Résumé
17/06/2007	Adoption du projet du budget par le Conseil		
18/06/2007	Publication du projet de budget du Conseil	10966/2007	Résumé
27/06/2007	Vote en commission		Résumé
29/06/2007	Dépôt du rapport budgétaire	A6-0268/2007	

09/07/2007	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
10/07/2007	Résultat du vote au parlement		
10/07/2007	Décision du Parlement	T6-0314/2007	Résumé
10/07/2007	Fin de la procédure au Parlement		
03/08/2007	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2007/2072(BUD)
Type de procédure	BUD - Procédure budgétaire
Sous-type de procédure	Budget
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	BUDG/6/48676

Portail de documentation

Avant-projet de budget de la Commission	SEC(2007)0476	13/04/2007	EC	Résumé
Projet de budget du Conseil	10966/2007	18/06/2007	CSL	Résumé
Projet de rapport de la commission	PE391.956	22/06/2007	EP	
Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture	A6-0268/2007	29/06/2007	EP	
Texte budgétaire adopté du Parlement	T6-0314/2007	10/07/2007	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2007)4170	29/08/2007	EC	

Acte final

[Budget 2007/525](#)
[JO L 203 03.08.2007, p. 0057](#) Résumé

Budget rectificatif 4/2007: financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007; modifications à la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture; modification des tableaux des effectifs d'Eurojust, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de Frontex

OBJECTIF : présentation d'un avant-projet de budget rectificatif n° 3 au budget général 2007 (APBR 3/2007) destiné à tenir compte d'un certain nombre de modifications budgétaires techniques touchant aux Agences exécutives de l'UE.

CONTENU : le présent avant-projet de budget rectificatif n°3/2007 vise à établir la structure et les dotations budgétaires nécessaires au financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007.

L'APBR prévoit en outre des modifications à la structure du budget à la suite de l'extension du mandat de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture, ainsi que la modification des tableaux des effectifs de 3 agences: EUROJUST, l'Agence européenne des droits fondamentaux et FRONTEx.

Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation : le règlement (CE) n° 58/2003 du Conseil de 2002 portant statut des agences exécutives donne à la Commission le pouvoir de recourir à des organismes communautaires dotés de la personnalité juridique (des agences exécutives) aux fins d'exécuter certaines tâches relatives à la gestion de programmes communautaires, notamment des tâches d'exécution budgétaire. Cela permet notamment à la Commission de disposer de l'expertise technique suffisante pour la gestion de ces programmes.

À la suite de l'avis favorable rendu le 14 février 2007 par le comité de réglementation des agences exécutives, la décision 2004/20/CE (visant à instituer une Agence exécutive pour l'énergie intelligente - AEEI) est désormais modifiée pour confier à cette agence certaines tâches de

gestion liées à la mise en œuvre du 2^{ème} programme EIE (successeur de l'actuel programme EIE, intégré au nouveau programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité, le PIC), et pour étendre son domaine d'activité à certaines tâches de gestion liées à l'exécution du Programme «Innovation et esprit d'entreprise» (PIE) et à certaines tâches de gestion liées au programme Marco Polo II.

Concrètement, il s'agit d'allonger la période d'activité de l'AEEI, d'accroître sa taille et d'élargir son mandat ainsi que de lui attribuer une nouvelle dénomination, «Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation», afin de tenir compte des nouveaux programmes et des nouvelles tâches qui lui sont confiés.

Le présent APBR n° 3/2007 propose dès lors d'établir la structure et les dotations budgétaires nécessaires au financement de l'Agence pour l'exercice 2007. Ces dépenses nouvelles seront imputées aux programmes susmentionnés, qui relèvent tous de la rubrique 1a du cadre financier 2007 - 2013. Les modifications budgétaires qu'implique la mise en place de l'agence exécutive seront neutres sous l'angle budgétaire. En effet, le budget général des Communautés européennes devrait financer en 2007 une subvention totale de 9,7 Mios EUR en faveur du budget de l'agence exécutive, dont un montant de 5,3 Mios déjà autorisé dans le budget 2007 pour l'agence exécutive existante.

En conséquence, les postes budgétaires suivants (et nouveaux) doivent être créés:

- § 02 01 04 30 ? Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation ? Subvention du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ? Programme «Innovation et esprit d'entreprise»
- § 06 01 04 32 ? Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation ? Subvention du Programme Marco Polo II

Et le titre du poste budgétaire 06 01 04 30 doit être modifié (06 01 04 30 ? Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation ? Subvention du Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ? Programme «Énergie intelligente ? Europe»).

Les dotations des postes budgétaires suivants doivent également être ajustées :

- § 02 01 04 04 ? Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ? Programme «Innovation et esprit d'entreprise» ? Dépenses pour la gestion administrative
- § 02 02 01 ? Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ? Programme «Innovation et esprit d'entreprise»
- § 06 02 06 ? Programme Marco Polo II
- § 06 04 06 ? Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité ? Programme «Énergie intelligente ? Europe»

Modification de la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture : le mandat de cette agence a été étendu par la décision 2007/114/CE de la Commission, à la gestion des programmes «Jeunesse» et «Erasmus Mundus». Afin d'intégrer ce changement dans la structure du budget, il est proposé de créer le poste suivant dans le budget 2007: poste 22 01 04 30 Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture ? Subvention pour les programmes de la rubrique 4 dans le cadre de la politique d'élargissement. Cette ligne serait uniquement dotée d'un «p.m.» et 3 agents temporaires supplémentaires seraient nommés pour permettre de mettre en œuvre les nouvelles tâches de coopération confiées à l'agence par la décision 2007/114/CE.

Modification du tableau des effectifs d'EUROJUST : dans le budget 2007, l'autorité budgétaire a modifié la dotation prévue pour EUROJUST, en la portant à 18,4 Mios EUR, alors qu'un montant de 17 Mios EUR était inscrit dans l'avant-projet de budget. Afin d'utiliser le niveau des crédits autorisés par l'autorité budgétaire, EUROJUST sollicite que sa demande de dotation en personnel passe de 144 à 147 postes. Ces postes serviront à assurer l'extension des missions et des fonctions d'EUROJUST. Ces modifications sont sans effet sur le plan budgétaire.

Modification du tableau des effectifs de l'Agence des droits fondamentaux : la transformation de l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes (EUMC) en Agence des droits fondamentaux a pour effet d'élargir le mandat par rapport aux structures actuelles de l'Observatoire. Les nouvelles missions d'experts nécessiteront le recrutement de spécialistes supplémentaires de niveau universitaire. Par conséquent, l'Agence propose une meilleure répartition des postes entre administrateurs et assistants, par une mise à niveau du tableau des effectifs combinée à une réduction du nombre total de postes (qui passent de 50 à 46). Ce réajustement des effectifs est sans incidence sur le niveau des dotations budgétaires.

Modification du tableau des effectifs de l'Agence FRONTEX : le budget 2007 a placé dans la réserve un montant supplémentaire de 12,8 Mios EUR pour FRONTEX, soit un montant supplémentaire de 60% destiné à permettre à l'agence d'accomplir ses missions. Pour augmenter le nombre des effectifs bloqués financièrement dans une réserve, l'agence doit d'abord présenter un programme de travail. C'est pourquoi, un programme de travail révisé a été présenté pour 2007, prévoyant de faire passer le personnel actuel de 34 à 49 personnes. Par conséquent, il est proposé de modifier le tableau des effectifs de FRONTEX pour 2007 dans ce sens. Les modifications proposées sont également neutres sur le plan budgétaire.

Conclusions : le présent APBR n°3/2007 n'a aucune incidence sur le budget 2007.

Budget rectificatif 4/2007: financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007; modifications à la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture; modification des tableaux des effectifs d'Eurojust, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de Frontex

Le 13 avril 2007, la Commission a soumis au Conseil un avant-projet de budget rectificatif (APBR) n° 3 au budget général 2007.

La proposition de la Commission visait à :

- établir la structure et les dotations budgétaires nécessaires au financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation, qui succède à l'actuelle Agence exécutive pour l'énergie intelligente, y compris une modification du tableau des effectifs (ajout de 16 postes temporaires) de l'agence ;
- modifier la structure budgétaire et le tableau des effectifs (incidence nette: 3 postes temporaires supplémentaires) de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture en raison de l'extension du mandat de celle-ci ;
- modifier le tableau des effectifs d'EUROJUST (incidence nette: 3 postes temporaires supplémentaires) pour tenir compte de ses

- tâches et fonctions élargies ;
- modifier le tableau des effectifs (mise à niveau combinée à la suppression de 4 postes temporaires) de l'Agence pour les droits fondamentaux de l'UE, qui succède à l'Observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes ;
- modifier le tableau des effectifs (15 postes temporaires supplémentaires) de l'Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (FRONTEX), conformément au programme de travail révisé de cette agence pour 2007.

Les modifications de la structure budgétaire, ajustements des dotations et modifications du tableau des effectifs qui étaient proposés étaient neutres sur le plan budgétaire.

À l'issue de son examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au COREPER de recommander au Conseil:

1. d'établir le projet de budget rectificatif n° 4 au budget général 2007 sur la base de l'APBR n° 3/2007 de la Commission;
2. de charger la présidence d'établir les documents budgétaires à transmettre au Parlement européen.

En ce qui concerne cette numérotation, l'APBR n° 3/2007 devient le PBR n° 4/2007 pour des raisons de procédure.

Budget rectificatif 4/2007: financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007; modifications à la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture; modification des tableaux des effectifs d'Eurojust, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de Frontex

La commission a adopté le rapport de James ELLES (PPE-DE, UK) approuvant, sans amendement, le projet de budget rectificatif n° 4/2007 de l'Union européenne pour l'exercice 2007 (présenté par la Commission comme APBR n°3/2007) visant à établir la structure et les dotations budgétaires nécessaires au financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007.

Le rapport rappelle que les crédits afférant aux agences exécutives sont payés à partir du budget opérationnel du personnel concerné.

Budget rectificatif 4/2007: financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007; modifications à la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture; modification des tableaux des effectifs d'Eurojust, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de Frontex

En adoptant le rapport de M. James ELLES (PPE-DE, RU), le Parlement européen se rallie totalement à la position de sa commission des budgets et approuve, sans amendement, le projet de budget rectificatif n° 4/2007 (anciennement n°3/2007) visant à établir la structure et les dotations budgétaires nécessaires au financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007.

Le Parlement rappelle, par ailleurs, que les crédits afférant aux agences exécutives sont payés à partir du budget opérationnel du personnel concerné. Il indique également que ce projet de budget prévoit aussi des modifications à la structure du budget à la suite de l'extension du mandat de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture, ainsi que la modification des tableaux des effectifs de 3 autres agences: EUROJUST, l'Agence européenne des droits fondamentaux et FRONTEX.

Budget rectificatif 4/2007: financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007; modifications à la structure du budget de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture; modification des tableaux des effectifs d'Eurojust, de l'Agence européenne des droits fondamentaux et de Frontex

OBJECTIF : arrêt définitif du budget rectificatif 4/2007.

ACTE LÉGISLATIF : 2007/525/CE, Euratom.

CONTENU : le Parlement européen a définitivement arrêté le budget rectificatif 4/2007 de l'Union européenne, conformément à sa résolution du 10 juillet 2007 (se reporter au résumé de la résolution).

Ce budget rectificatif vise à établir la structure et les dotations budgétaires nécessaires au financement de l'Agence exécutive pour la compétitivité et l'innovation en 2007.

Il vise en outre à modifier la structure du budget à la suite de l'extension du mandat de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture, et à modifier le tableau des effectifs de 3 autres agences: EUROJUST, l'Agence européenne des droits fondamentaux et FRONTEX.

L'ensemble de ces modifications sont sans effet sur le budget 2007.